

## COMMUNIQUÉ

### LACI : OUI, vote des étrangers : NON

Le comité directeur de l'UDC Jura bernois recommande à l'unanimité les mots d'ordre suivants en vue des votations du 26.09.2010 :

OUI à la révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI). Le déficit cumulé de l'assurance est d'env. 7 milliards de francs et croît d'un milliard de francs par année. Le paquet de mesures proposé est équilibré. Il ne s'agit aucunement d'un démantèlement, mais d'un ajustement nécessaire. S'il est vrai que certaines catégories de bénéficiaires devront faire des sacrifices, par exemple les jeunes, ceux-ci sont tout à fait acceptables. Il faut aussi rappeler que les employeurs et les actifs devront cotiser 0,2% de plus sur la masse salariale, ce qui constitue aussi un effort. L'intérêt supérieur de la collectivité pour sauver une assurance en grande difficulté prime sur les intérêts privés de quelques personnes qui s'accrochent à des privilèges que l'état social ne peut plus s'offrir. Même révisée, l'assurance chômage suisse restera une des, si ce n'est la plus généreuse du continent.

NON à l'initiative constitutionnelle cantonale « vivre ensemble – voter ensemble ». Refusé clairement en votation populaire et par la suite au Grand Conseil, le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers revient par la fenêtre avec cette initiative populaire qui vise à l'introduire au niveau communal uniquement. Le caractère facultatif – les communes ne seront soumises à aucune obligation – semble séduisant, mais est en fait un piège. Cette idée créera de nouvelles inégalités : pourquoi un étranger pourrait-il jouir de ce droit à Moutier, mais pas à Perrefitte par exemple, selon la décision de la commune ? De plus, une administration supplémentaire et compliquée devra être mise en place pour tenir un registre actualisé en fonction des critères donnant droit au vote et à l'éligibilité. Or, la connaissance de la langue ou l'intégration ne sont pas pris en compte, seule la durée d'établissement. Ainsi, des personnes ne connaissant pas la langue ou n'étant aucunement intégrées socialement pourrait influencer la marche de nos démocraties locales. Cela n'est pas acceptable. Pour éviter cela et donner le droit de vote aux personnes qui manifestent une réelle volonté de s'intégrer, il existe un moyen sûr : la naturalisation.

**UDC Jura bernois**  
14 septembre 2010